



FOUSSEMAGNE



Numéro 339 - 15 décembre 2022

Venue du Père Noël

L'Association Communale de Foussemagne a pris contact avec le Père Noël. Il se propose de passer devant nos foyers et de distribuer des friandises pour le plaisir de nos enfants le **samedi 24 décembre entre 13h30 et 16h30**. Pour ce faire, vous devez vous inscrire **avant le 20 décembre 20h** via :

- l'adresse mail : acf90150@gmail.com
- ou au 06.59.09.57.93
- ou sur papier libre déposé dans la boîte aux lettres du Père Noël en indiquant les noms et prénoms de vos enfants, votre adresse et votre numéro de téléphone.

Opération gratuite, un petit sourire sera le bienvenu.

L'association recherche des bénévoles, n'hésitez pas à nous contacter pour rejoindre l'équipe ou pour nous faire part d'idées. (acf90150@gmail.com)



Lettres au Père Noël

Une boîte aux lettres a été installée devant la mairie pour que les enfants puissent écrire au Père Noël. Les courriers peuvent y être déposés **jusqu'au 24 décembre** et chacun recevra une réponse.

Pour l'adresse, il suffit d'écrire "Père Noël" sur l'enveloppe et elle arrivera à son secrétariat. Cet envoi est gratuit, donc pas besoin de mettre un timbre. N'oubliez pas d'indiquer votre adresse postale et votre nom.



Fermeture de la mairie et de la médiathèque

La mairie sera fermée les samedis **24 et 31 décembre**.

La médiathèque sera fermée du **22 décembre au 3 janvier inclus**.

Vœux du Maire

Après deux années d'annulation, le Conseil Municipal de Foussemagne a le plaisir de vous convier à ses vœux le **samedi 14 janvier à 18 h à la Maison des Arches**.



Lumières de Noël

En raison de la hausse du coût de l'énergie, mais surtout au regard des tensions sur le réseau électrique nous amenant probablement à subir des coupures de courant, c'est avec responsabilité que la Municipalité a fait le choix de réduire les illuminations de Noël cette année. Nous espérons une amélioration de la situation l'année prochaine.



Mairie de Foussemagne - 11 rue d'Alsace - 90150 Foussemagne - www.foussemagne.com

Contact : 03 84 23 34 40 ; secretariat@foussemagne.com ; @foussemagne ; [facebook.com/mairiedefoussemagne](https://www.facebook.com/mairiedefoussemagne)
Horaires d'ouverture : lundi et jeudi : 16h-18h ; mercredi et samedi : 10h30-12h ; ou sur rendez-vous

IPNS- Ne pas jeter sur la voie publique

Menu de Noël du Relais d'Alsace

Que vous soyez seul ou en famille, invitez à votre table un repas gourmet et professionnel.

Votre restaurant le Relais d'Alsace vous accompagne et vous propose sur commande son repas de fin d'année à emporter :

- Croûte aux morilles
- Suprême de chapon au vin jaune
- Gratin dauphinois et légumes
- Vacherin vanille fraise

Commande au plus tard au 03.84.36.66.05 :

- Le 19 décembre pour Noël
- Le 27 décembre pour nouvel an



Bacs à fleurs

La mairie cède plusieurs bacs à fleurs en béton. Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter le secrétariat pour en réserver. Il faudra ensuite venir les chercher par vos propres moyens.



La Municipalité et le personnel communal vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.

Calendrier de collectes des déchets

2023

Bac brun : ordures ménagères le mercredi

Bac jaune : emballages recyclables le mardi semaine impaire

Jours fériés travaillés, sauf le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai et le 25 décembre : collectes le jour suivant.

JANVIER 2023								FÉVRIER							
sem.	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	sem.	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim
52	25	27	28	29	30	31	1	5	30	31	1	2	3	4	5
1	2	3	4	5	6	7	8	6	6	7	8	9	10	11	12
2	9	10	11	12	13	14	15	7	13	14	15	16	17	18	19
3	16	17	18	19	20	21	22	8	22	21	22	23	24	25	26
4	23	24	25	26	27	28	29	9	27	28	1	2	3	4	5
5	30	31	1	2	3	4	5								

MARS								AVRIL							
sem.	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	sem.	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim
9	27	28	1	2	3	4	5	13	27	28	29	30	31	1	2
10	6	7	8	9	10	11	12	14	3	4	5	6	7	8	9
11	13	14	15	16	17	18	19	15	10	11	12	13	14	15	16
12	20	21	22	23	24	25	26	16	17	18	19	20	21	22	23
13	27	28	29	30	31	1	2	17	24	25	26	27	28	29	30

MAI								JUIN							
sem.	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	sem.	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim
18	1	2	3	4	5	6	7	22	23	24	25	26	27	28	29
19	8	9	10	11	12	13	14	23	5	6	7	8	9	10	11
20	15	16	17	18	19	20	21	24	12	13	14	15	16	17	18
21	22	23	24	25	26	27	28	25	19	20	21	22	23	24	25
22	29	30	31	1	2	3	4	26	26	27	28	29	30	1	2

JUILLET								AOÛT							
sem.	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	sem.	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim
26	26	27	28	29	30	1	2	31	31	1	2	3	4	5	6
27	3	4	5	6	7	8	9	32	7	8	9	10	11	12	13
28	10	11	12	13	14	15	16	33	14	15	16	17	18	19	20
29	17	18	19	20	21	22	23	34	21	22	23	24	25	26	27
30	24	25	26	27	28	29	30	35	28	29	30	31	1	2	3

SEPTEMBRE								OCTOBRE							
sem.	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	sem.	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim
35	29	29	30	31	1	2	3	40	2	3	4	5	6	7	8
36	4	5	6	7	8	9	10	41	9	10	11	12	13	14	15
37	11	12	13	14	15	16	17	42	16	17	18	19	20	21	22
38	18	19	20	21	22	23	24	43	23	24	25	26	27	28	29
39	25	26	27	28	29	30	1	44	30	31	1	2	3	4	5

NOVEMBRE								DÉCEMBRE							
sem.	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	sem.	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim
44	30	31	1	2	3	4	5	48	27	28	29	30	1	2	3
45	6	7	8	9	10	11	12	49	4	5	6	7	8	9	10
46	13	14	15	16	17	18	19	50	11	12	13	14	15	16	17
47	20	21	22	23	24	25	26	51	18	19	20	21	22	23	24
48	27	28	29	30	1	2	3	52	25	26	27	28	29	30	31



Mairie de Foussemagne - 11 rue d'Alsace - 90150 Foussemagne - www.foussemagne.com

Contact : 03 84 23 34 40 ; secretariat@foussemagne.com ; @foussemagne ; facebook.com/mairiedefoussemagne
Horaires d'ouverture : lundi et jeudi : 16h-18h ; mercredi et samedi : 10h30-12h ; ou sur rendez-vous

IPNS- Ne pas jeter sur la voie publique

Influenza aviaire

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :

- **confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour**
- **exercer une surveillance quotidienne de vos animaux**

Tous les élevages de volailles non commerciaux doivent obligatoirement être déclarés à la mairie ou sur www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr



Participation citoyenne

Dans notre bulletin municipal de septembre, nous proposons à des personnes volontaires de s'inscrire à l'opération participation citoyenne, dans le but de participer au relais d'alerte et d'informations entre habitants et forces de l'ordre.

Au regard du faible nombre d'inscrits, la participation citoyenne est repoussée. Au printemps 2023, la gendarmerie organisera avec la mairie une réunion d'information et de discussion ouverte au public sur cette opération et tout sujet relatif à la sécurité.



"Ma Sécurité" : site et application de la gendarmerie

Né de la convergence de la police et de la gendarmerie nationales, le site Ma Sécurité représente le guichet numérique unique des forces de sécurité intérieure : <https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr>

Ma Sécurité accompagne et guide l'utilisateur vers la démarche en ligne, le service ou l'information correspondant à son besoin qu'il soit victime, qu'il souhaite signaler un fait ou simplement s'informer. Son objectif : répondre au mieux aux différentes interrogations et demandes des usagers sur les questions de sécurité du quotidien.

Ainsi l'accès à THESEE permettra aux victimes d'arnaques sur internet de déposer plainte en ligne, mais vous pouvez aussi vous inscrire à l'Opération Tranquillité Vacances (OTV) lors de vos absences prolongées, sans avoir à vous déplacer, ou encore réaliser une préplainte en ligne pour toutes les atteintes aux biens.

Le site propose plus d'une trentaine de fiches conseil, désormais classées par thématique notamment sur l'aide aux victimes (La main courante...), le numérique (Arnaques et escroqueries en ligne...) ou encore la sécurité routière (Les règles sur la route...).

La nouveauté du site concerne l'utilisation de certaines fonctionnalités comme l'orienteur « Je suis victime », « Je signale » « Je m'informe » ou les pages d'informations locales, pour lesquelles il vous sera désormais demandé de sélectionner un « Point d'accueil » de proximité, via la saisie du code postal ou d'un choix sur la carte.

Afin de proposer un accompagnement personnalisé pour toutes vos demandes non urgentes, vous pouvez échanger par tchat avec des policiers et des gendarmes spécialement formés en cliquant sur la petite bulle bleue, positionnée en bas à droite de toutes les pages du site. Il est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 avec une prise en charge en moins de deux minutes.

Toutes ces fonctionnalités sont également disponibles sur l'application Ma Sécurité à télécharger gratuitement sur les magasins d'applications habituels (Google Store et Apple Store).



Mairie de Fousse-magne - 11 rue d'Alsace - 90150 Fousse-magne - www.fousse-magne.com

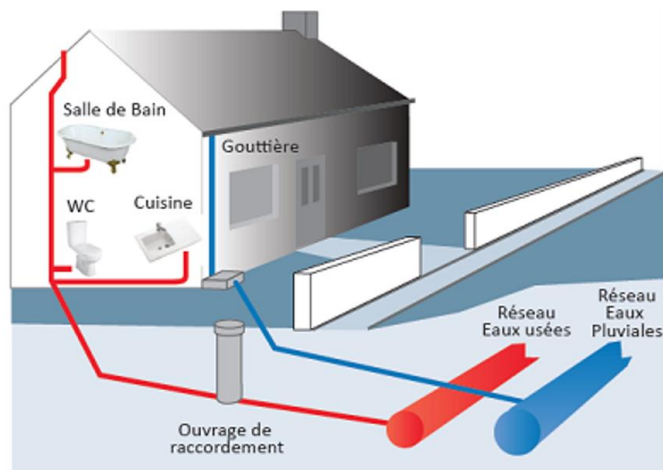
Contact : 03 84 23 34 40 ; secretariat@fousse-magne.com ; @fousse-magne ; facebook.com/mairiedefousse-magne
Horaires d'ouverture : lundi et jeudi : 16h-18h ; mercredi et samedi : 10h30-12h ; ou sur rendez-vous

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

Inspection des réseaux d'eau

Dans le cadre du Schéma Directeur des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales évoqué dans notre bulletin de juillet, de premières inspections nocturnes ont été menées par le bureau d'étude Oxya Conseil en collaboration avec les services de Grand Belfort dans la nuit du 12 au 13 décembre.

L'objectif étant de localiser les apports d'eaux claires parasites en période nocturne et de pratiquer des mesures ponctuelles au niveau de certains regards d'assainissement.



Suivi du budget

Dépenses notables (en € TTC et arrondies) :

- entretien des abords des sentiers communaux : 700 €
- nouveau chauffe eau et maintenance diverse de la Maison des Arches : 1 200 € après subvention
- remise en conformité de la Maison des Arches: 2 300 €
- colis des anciens : 1 100 €
- bons restaurant pour les anciens : 1 200 €
- aire de retournement : 2 000 € après subventions

Recettes majeures (en € TTC et arrondies) :

- vente d'une parcelle :45 000 € TVA déduite



Directeur de la publication : Arnaud Miotte

Responsable de la rédaction : Joëlle David

Rédaction : Olivier Richard

Crédits images : mairie de Foussemagne et internet

Conception graphique, mise en page et impression : mairie de Foussemagne

Anciens numéros : <https://www.foussemagne.fr/bulletins-municipaux.htm>

A la rencontre de nos commerçants, artisans et industriels :



Michaël BRETON

Port. 06 61 91 60 57

2 chemin de la Gasse

90 150 Foussemagne

mbobreton@gmail.com

Nous souhaitons la bienvenue aux derniers arrivés : Emilie et Michaël Breton, qui ont déménagé leur entreprise MBO Breton d'Angeot à Foussemagne, rue de la Gasse, en août 2022.

Ce choix n'est pas un hasard... C'est un retour aux sources pour Michaël, natif de Foussemagne.

MBO est une entreprise de terrassement, assainissement et Génie Civil. Son activité se concentre pour 80 % à l'entretien et le renouvellement des réseaux d'eau potable. Les 20 % restants sont répartis sur l'aménagement de cours privées et des travaux de génie civil, terrassement, assainissement lors de constructions neuves ou rénovations.

Emilie et Michaël, actuels codirigeants associés, ont tous deux racheté l'entreprise à son ancien propriétaire, employeur de Michaël.

Michaël, avec ses 20 ans d'expérience dans les travaux publics, se charge du chiffrage et la réalisation des travaux. Emilie, son épouse, est en charge de toute la gestion administrative.

Le couple embauche à ce jour 4 employés, et est à la recherche de 2 CDI avec expérience : chauffeur poids lourds et/ou conducteur d'engins, manœuvre.



Mairie de Foussemagne - 11 rue d'Alsace - 90150 Foussemagne - www.foussemagne.com

Contact : 03 84 23 34 40 ; secretariat@foussemagne.com ; @foussemagne ; facebook.com/mairiedefoussemagne

Horaires d'ouverture : lundi et jeudi : 16h-18h ; mercredi et samedi : 10h30-12h ; ou sur rendez-vous

IPNS- Ne pas jeter sur la voie publique